

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2021

## VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 405

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 343 de M. Gouffier-Cha

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de saturation »

les mots :

« d'occupation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Notre groupe parlementaire soutient la disposition introduite en commission que cet amendement de la majorité veut supprimer ! L'amendement de M. Rupin adopté en commission des lois apportait un cadre plus contraignant à la mise en oeuvre du "passe sanitaire" qu'il est préférable de conserver.

Nous rappelons qu'il s'agit seulement de repli et que nous sommes opposés au "passe sanitaire", à l'article 2 et plus généralement à cette nouvelle loi dans son ensemble.